

Pléneuf
VAL
André



**DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION DE
STÉRILISATION DES ŒUFS DE GOÉLANDS**

Introduction :

De 1993 à 2000, la population urbaine de goélands argentés (*Larus argentus*) a nettement augmenté, sans raison évidente, sur la commune de Pléneuf-Val-André occasionnant des nuisances sonores, des nuisances olfactives et des nuisances toxiques des fientes dues principalement à la nidification sur les toits.

L'îlot du verdelet situé à la pointe de Pléneuf est une réserve ornithologique où cormorans et goélands argentés, brun ou blanc nichent toute l'année.

Nous limitons cette population urbaine depuis 2000 par stérilisation des œufs permettant ainsi aux adultes d'être moins longtemps bruyants en l'absence de poussins.

1°) Objet :

Stérilisation, par application d'un mélange de formol et de paraffine sur les œufs de goélands argentés (*Larus argentus*) en 2 passages aux semaines 20 et 22.

Nous sollicitons cette autorisation pour les années 2021, 2022 et 2023.

2°) Demandeur :

Commune de Pléneuf-Val-André

31 rue de l'hôtel de ville

22370 Pléneuf-Val-André

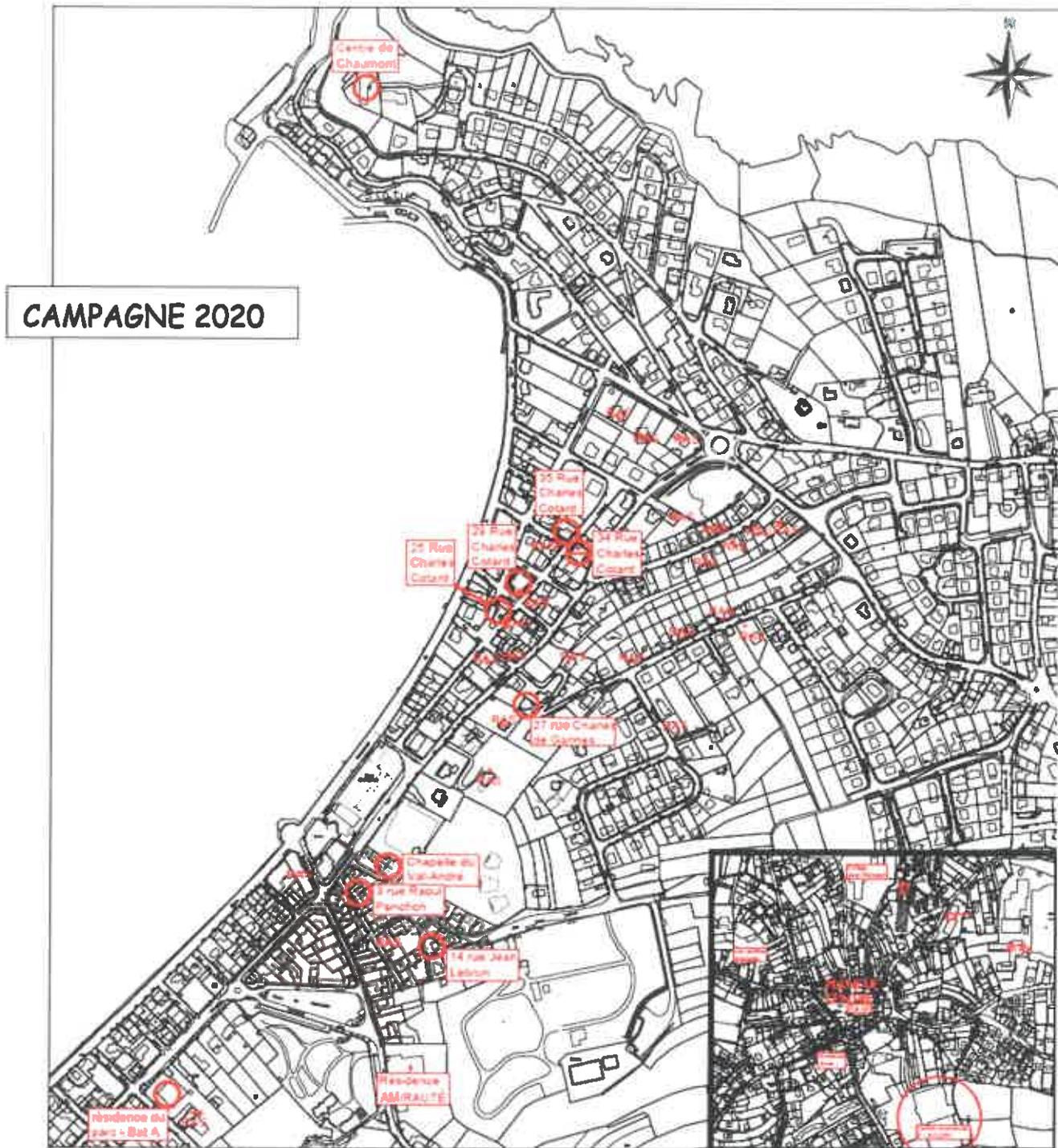
Monsieur le Maire, Pierre Alexis BLÉVIN

Interlocuteur : Mikaël MOREL, technicien des services techniques

tél : 02.96.63.13.00

3°) Localisation du traitement :

Sur le territoire de la commune de Pléneuf-Val-André, principalement sur des toits-terrasses non loin de la plage du Val-André.



4°) Actions précédemment entreprises et bilan pluri-annuel :

Depuis 1993, les services techniques de la commune ont constaté une augmentation significative de la population urbaine de goélands argentés coïncidant avec le nombre de plaintes de pléneuviens sur les nuisances telles que le bruit, les salissures, la dégradation des toitures, l'obstruction des gouttières et chéneaux, les déjections sur les terrasses, ... En 2000, la commune de Pléneuf-Val-André a été autorisée, par arrêté préfectoral, à procéder à la stérilisation des œufs de goélands puis renouveler tous les 3 ans.

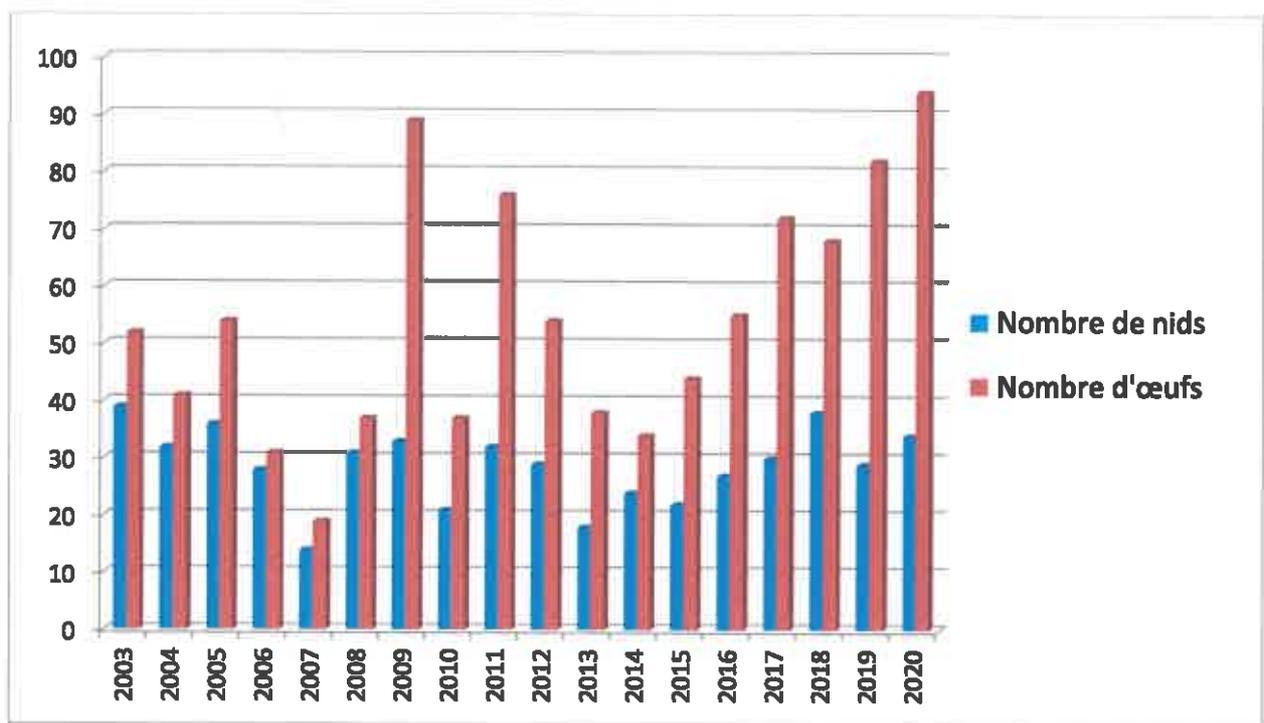
4.1 - Bilan détaillé de l'année 2020

IE	ADRESSES	1er PASSAGE	2ème PASSAGE
	Eglise du Val André rue Charles de Gannes	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	5 rue Charles de Gannes	RAS	RAS
	27 rue Charles de Gannes	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	29 rue Charles de Gannes	RAS	RAS
	33 rue Charles de Gannes	RAS	RAS
	34 rue Charles de Gannes	RAS	RAS
	Villa Lombard (angle rue Henri Clément et rue Charles)	RAS	RAS
5	39 bis rue de la Boulaie	RAS	RAS
	39 Ter rue de la Boulaie	RAS	RAS
	37 rue de la Moirerie	RAS	RAS
	16 rue Laënnec	RAS	RAS
	19 rue Laënnec	RAS	RAS
	20 rue Laënnec	RAS	RAS
	24 rue Laënnec	RAS	RAS
	3 rue des Monts Colleux	RAS	RAS
	5 rue des Guérets	RAS	RAS
	14 rue Jean Lebrun	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	3 rue Raoul Ponchon	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	18 rue Charles Cotard	RAS	RAS
	20 rue Charles Cotard	RAS	RAS
	25 rue Charles Cotard	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	29 rue Charles Cotard	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	33 rue Charles Cotard	RAS	RAS
	34 rue Charles Cotard	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	Tour de Piégu : les Goélands	RAS	RAS
	Tour de Piégu : le Piégu	RAS	RAS
	Tour de Piégu : le Roheln	RAS	RAS
	Centre de Chaumont, rue Chaumont	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	rue de la Baie BATIMENT A (Résidence du Parc)	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
	rue de la Baie BATIMENT B (Résidence du Parc)	RAS	RAS

ADRESSES	1er PASSAGE	2ème PASSAGE	Observations
rue Winston Churchill (Résidence les Bains)	RAS	RAS	RAS
6 rue des champs Renards	RAS	RAS	RAS
5 rue de la Cotière	RAS	RAS	RAS
13 rue de la Cotière	RAS	RAS	RAS
16 rue de la Cotière	RAS	RAS	RAS
19 rue de la Cotière	RAS	RAS	RAS
102 rue Clémenceau	RAS	RAS	RAS
103 rue Clémenceau (Syndic Briantais-Résidence Amiraute)	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
4 rue de Saint-Alban (ancienne école St Sébastien)	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
rue de Saint-Alban (centre commercial Leclerc)	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
rue du Vauclair (EPAHD La Roseaie)	RAS	RAS	RAS
Boulevard Kennedy (Collège Jean Richepin)	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
rue du Guesbet (Ecole Guigot)	1 Nid vide	1 Nid vide	1 Nid vide
rue des Dr Roux et Calmette (terre du bourg-ALSH-bibliothèque)	RAS	RAS	RAS
35 rue Charles Cotard	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
24 rue St Symphorien	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
Eglise	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs	1 Nid avec 3 Oeufs
Les jardins d'Aroadie	1 Nid avec 1 Oeuf	1 Nid avec 1 Oeuf	1 Nid avec 1 Oeuf

4.2 - Bilan depuis 2003 de limitations de populations

	1er passage		2e passage		TOTAL	
	Nombre de nids	Nombre d'œufs	Nombre de nids	Nombre d'œufs	Nombre de nids	Nombre d'œufs
2003	19	36	20	16	39	52
2004	16	33	16	8	32	41
2005	18	32	18	22	36	54
2006	13	31	15	0	28	31
2007	12	19	2	0	14	19
2008	22	31	9	6	31	37
2009	14	39	19	50	33	89
2010	10	27	11	10	21	37
2011	15	39	17	37	32	76
2012	13	28	16	26	29	54
2013	8	19	10	19	18	38
2014	11	28	13	6	24	34
2015	11	24	11	20	22	44
2016	12	24	15	31	27	55
2017	15	38	15	34	30	72
2018	19	34	19	34	38	68
2019	15	40	14	41	29	82
2020	17	47	17	47	34	94



5°) Evaluation des nuisances

Les nuisances constatées sont de plusieurs types telles que des nuisances sonores, des nuisances olfactives et des nuisances toxiques des fientes dues principalement à la nidification sur les toits.

Chaque année, les pléneuvien(ne)s sont alertés par voie de presse de faire part de la présence de nids dans leur propriété. Il en résulte deux ou trois réclamations sachant que l'entreprise missionnée pour la stérilisation procède à deux passages aux adresses des années précédentes.

6°) Justification des choix et mode opératoires

Le choix retenu est la stérilisation des œufs car la principale nuisance est d'ordre sonore.

La période de ponte s'étale principalement de la mi-avril à début juin. La majorité des pontes compte trois œufs, et l'incubation dure quatre semaines. Nous avons remarqué depuis quelques années que le premier passage est souhaitable la semaine 20 et le deuxième passage durant la semaine 22 sans dépasser début juin.

Tous les ans, nous consultons différentes entreprises spécialisées et l'année 2020, le choix s'est porté sur l'entreprise « ACCROCH'TOIT » de Plancoët (22).

7°) Modalités de suivi et de contrôles

Le responsable du suivi depuis 2010 est M. MOREL (services techniques).

Il reçoit les doléances des pléneuvien suite à la parution des articles de presse.

Il fourni à l'entreprise les lieux de nidifications des années précédentes et les nouveaux lieux de nidifications donnés par les riverains.

Il a fourni, chaque année, à la Direction Départementale des Territoires et de la mer des Côtes d'Armor (D.D.T.M.) le rapport d'intervention établi par la société choisie pour la campagne de stérilisation des œufs de goélands ainsi qu'un plan des zones prospectées.

8°) Actions complémentaires engagées

Aucune autre mesure de limitation ou de sensibilisation ne sont engagée.

Nous souhaiterions être invité à la réunion d'information sur le dossier « Gestion des populations de goélands en milieux urbains » afin d'envisager d'autres mesures de limitations.

9°) Annexes

AVIS PUBLIE DANS LA PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET SUR LE PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS.

<http://www.pleneuf-val-andre.fr/>

CAMPAGNE DE STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS

Afin de limiter la prolifération des goélands dans l'agglomération urbaine,
la Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE

renouvelle sa campagne annuelle
de stérilisation des œufs de goélands.

Les demandes d'intervention seront reçues en Mairie - cellule proximité/vie quotidienne -

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS DE SPECIES ANIMALES PROTEGEES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **COMMUNE DE PLÉNEUF - VAL - ANDRÉ**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° **31** Rue **DE L'HOTEL DE VILLE**
 Commune **PLÉNEUF - VAL - ANDRÉ**
 Code postal **22370**

Nature des activités :

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	GOÉLANDS ARGENTÉS	32 nids 76 oeufs	Stérilisation des œufs de goélands
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sur papier fibre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(Préciser l'une des modalités suivantes en fonction de l'opération envisagée)

DE CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Soit sur papier libre

D. DESTRUCTION

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser : **Stérilisation avec mélange de formol et de paraffine bio**
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Soit sur papier libre

D. PERTURBATION INTENTIONNELLE

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Soit sur papier libre

QUELLES SONT LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : **Certification d'aptitude aux travaux sur corde**

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **2 passages entre mai et juin**
ou la date :

G. QUELLES SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :
Départements :
Cantons :
Communes : **PLÉNEUF - VAL - ANDRÉ**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPEC CONCERNÉ DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Stérilisation des œufs de goélands**

Soit sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Compte-rendus annuels de 2003 à 2020**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Adresse précise du lieu des nids, nombre de nid, nombre d'œufs, date d'intervention, météorologie**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données aux services préfectoraux.



PLÉNEUF - VAL - ANDRÉ

30 octobre 2020

Le Maire, Pierre-Alexis BLÉVIN